



[ACCUEIL](#) > [USAGERS](#) > [PRÉPARER VOTRE SÉJOUR](#) > [TRANSPORT](#)

Transport

1 - Transports en commun

Des lignes de bus desservent le CH de Rodez

- > [Ligne L](#) et la [Ligne E](#) avec un arrêt en haut du CH de Rodez
- > et la [Ligne B](#) ou [Ligne F](#) avec un arrêt à Bourran (situé à 450 m de l'hôpital)

2 - Taxis

3 - Véhicule personnel :

- > Vous pouvez venir avec votre véhicule personnel au Centre Hospitalier.
- > L'accès se fait via : [voir le plan](#)
- > Un parking est à votre disposition à l'avant du Centre Hospitalier
- > Des places réservées aux personnes à mobilité réduite sont disponibles à proximité de l'entrée, près du parvis du centre hospitalier.
- > Il est possible d'emprunter des fauteuils roulants auprès de l'accueil pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Prise en charge des frais de transport

L'Assurance Maladie peut prendre en charge vos frais de transport, sous certaines conditions. Vous trouverez sur le site web de [l'Assurance Maladie](#) toutes les informations utiles concernant les modalités de prise en charge et remboursements des frais de transport.

Le saviez-vous ?

Sous réserve d'une prescription médicale de transport, l'Assurance Maladie prend en charge les frais d'utilisation de votre véhicule particulier et des transports en commun. Grâce au site [Mes Remboursements Simplifiés](#), les démarches sont simples et rapides : en 3 clics et en moins d'une semaine, vous êtes remboursé ! Découvrez ce service en ligne.

En savoir plus en [vidéo](#)

Conseil important

Le bulletin de situation est indispensable aux organismes de la sécurité sociale (pour le paiement des indemnités journalières, remboursement du transport en ambulance, etc.) et éventuellement, à votre employeur.

